

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 7 AOUT 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h47.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3035-08-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 4 juillet 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
14. Administration
 - 14.1. Inauguration officielle de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme et du bureau municipal
 - 14.2. Colloque de Zone ADMQ 2023
 - 14.3. RCGT - Reddition de compte finale TECQ 2019-2023
 - 14.4. Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029
 - 14.5. Responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels
15. Travaux publics

- 15.1. Solidification des accotements près des lots 6 132 657 et 6 133 705
- 15.2. Achat de compteurs d'eau
- 15.3. Amendement résolution #2986-06-23 – Campagne de sensibilisation sur la vitesse
- 15.4. MTMD – Demande de modification d'un ponceau dans le rang Sainte-Cécile Est
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
17. Loisirs
 - 17.1. Bâtiment de loisirs – Branchement alimentation en eau potable
 - 17.2. Bâtiment de loisirs – Amendement résolution # 2921-04-23 – plomberie
 - 17.3. Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge
 - 17.4. Réparation mur salle Éric-Côté
18. Demandes
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 4 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3036-08-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 juillet 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière a assisté à une rencontre du comité « Ensemble et bien logé » à la MRC de Bécancour le 5 juillet dernier.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Simon Brunelle, maire ainsi que monsieur Pierre Carignan, conseiller, ont participé, le 17 juillet 2023 à la salle Éric-Côté, à une session de travail concernant une planification stratégique concernant la MRC de Bécancour. Une quarantaine d'élus et de directeurs généraux des municipalités de la MRC de Bécancour étaient présents.
- La MRC de Bécancour a mis fin à l'emploi du directeur général du service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour, M. Sébastien Demers, le 14 juillet dernier.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Les cadets de la Sureté du Québec ont offert un atelier de sensibilisation à la sécurité à vélo le 27 juillet dernier. Treize enfants ont participé à l'activité ;
- Un conte de lecture offert par le Club de lecture TD a eu lieu le 1^{er} août ;
- La bibliothèque a été fermée du 23 juillet au 5 août. Cependant, celle-ci a été ouverte durant les heures d'ouverture du bureau municipal quand même.
- Il y a eu 140 prêts de livres en juin 2023, 52 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 35 heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Rien à ce point.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La prochaine réunion aura lieu le 20 août à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

Rien à ce point.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	536,18 \$
Intérêts dépôt à terme	1 833,69 \$
Intérêts sur arrérages	569,99 \$
Licences et permis	55,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	590,00 \$
Loyer garderie – 2023-07	125,00 \$
MTQ - Subv, VL accélération	429,20 \$
Publicité	75,00 \$
Redevance carrières et sablières	13 807,04 \$
Remboursement trop payé Poste Canada	5,40 \$
Taxes municipales 2022	2 606,56 \$
Taxes municipales 2023	59 976,27 \$
Trop perçu	1,27 \$
Total	80 610,60 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3037-08-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 33 393,74 \$ ainsi que 13 987,44 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202300234	Visa	Licence Adobe	29,88 \$
202300235	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois juin 2023	45,83 \$
202300237	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	142,78 \$

202300238	Sogetel	Internet et téléphone	641,64 \$
202300239	Bell Mobilité inc.	Cellulaire – Inspecteur en bâtiment	48,25 \$
202300240	Receveur général du Canada	DAS juin 2023	1 558,69 \$
202300241	Ministre du Revenu du Québec	DAS juin 2023	4 767,48 \$
202300242	Industrielle Alliance	RVER juin 2023	850,22 \$
202300243	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 143,76 \$
202300244	Hydro-Québec	Électricité 235, rue principale	225,84 \$
202300245	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit des états financiers 2022	5 748,75 \$
202300246	Matériaux Fortierville 2020 sec	Fournitures entretien plates-bandes	36,18 \$
202300247	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – signalisation routière	636,39 \$
202300248	EMCO Corporation	Quincaillerie pour entrée d'aqueduc	1 144,92 \$
202300249	Créations Joeblo	Remboursement achat cuisine bâtiment de loisirs (Résl. : 3027-07-23)	8 623,13 \$
202300250	Jardi-Vert	1 ^{er} versement de 2 : Entretien des plates-bandes (Résl. : 3012-07-23)	1 580,91 \$
202300251	Receveur général du Canada	DAS juillet 2023	1 394,14 \$
202300252	Ministre du Revenu du Québec	DAS juillet 2023	4 011,41 \$
202300253	Industrielle Alliance	RVER juillet 2023	839,25 \$
		TOTAL :	33 469,45 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3038-08-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **79 175,00 \$** :

ADOPTÉ

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300254	Infotech	Licence annuelle et contrat optimal (Résl. 3011-07-23)	5 955,71 \$
202300255	Poste Canada	Achat de 100 timbres	105,78 \$
202300256	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	147,49 \$
202300257	Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse et travaux de voirie	5 206,78 \$
202300258	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – août 2023	3 281,25 \$
202300259	Yvette Demers	Honoraires professionnels – responsable de la collection à la bibliothèque	300,00 \$
202300260	CNESST	Ajustement CNESST 2022	483,09 \$
202300261	Sogetel	Internet, téléphone et ajout du nouveau bâtiment de loisirs (Résl. 2981-06-23 et 2997-06-23)	1 511,24 \$
202300262	Construction Pérusse inc.	Travaux finition intérieur et extérieur bâtiment de loisirs (Résl. 2919-04-23 et 3049-08-23)	40 531,15 \$

202300263	Le Sagittaire	Achat ordinateur portable (Résl. 3008-07-23) et fournitures de bureau	1 612,20 \$
202300264	Matériaux Fortierville 2020 sec	Matériaux pour installation panneaux d'installation	165,50 \$
202300265	Mécanique Yvon Cossette	Matériaux de réparation débroussailleuse	43,25 \$
202300266	Fonds d'information	Droits de mutation	10,00 \$
202300267	Les entreprises D. Michel	Entretien du gazon au 243, rue principale	200,00 \$
202300268	Covris	Matériaux de voiries	243,24 \$
202300269	Entreprises R.M. Pépin	Fauchage des chemins municipaux (Résl. 2886-03-23)	6 119,55 \$
202300270	Duo Énergie Graphique	Affiches sensibilisation à la vitesse	841,62 \$
202300271	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	22,79 \$
202300272	Hélène Lambert	Ménage bibliothèque, bureau municipal et salle Éric-Côté - juillet 2023	240,00 \$
202300273	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement	21,09 \$
202300274	Eurofins EnvironeX	Analyses d'eau – juillet 2023	368,50 \$
202300275	Librairies Renaud-Bray	Achat de livres	196,24
202300276	Josiane Trottier	Remboursement achat de tuteurs pour les plates-bandes	64,35 \$
202300277	Buropro Citation	Achat de livres et de jeux de société	213,65 \$
202300278	EvalWeb	Honoraires professionnels – évaluation commerciale (Résl. 3033-07-23)	344,93 \$
202300279	Les Entreprises Edouard Paquette	Balayage de rue (Résl. 2917-04-23)	977,29 \$
202300280	Techni-Consultants inc.	Accompagnement avant mandat – projet d'assainissement des eaux usées (Résl. 2862-02-23)	756,69 \$
202300281	Jardi-Vert	Taille de la haie de cèdre au 219 rue principale	862,31 \$
202300282	La Capital Assureur de l'administration	Assurance collective – août 2023	2 292,77 \$
202300283	Logixia	Support technique – avril à juin 2023	469,68 \$
202300284	Mégaburo inc.	Contrat photocopieur	151,91 \$
202300285	Cercle des jeunes ruraux Lévrard-Becquets	Remboursement de la commandite du débuté Donald Martel 2023	150,00 \$
202300286	Visa	Licence Adobe 2023	29,88 \$
202300287	Librairie Poirier	Achat de livres	222,08 \$
202300288	FNX-Innov inc.	Contrôle des matériaux lors des travaux de pavage dans le rang Sainte-Cécile Ouest (Résl. 2985-06-23)	2 687,55 \$
202300289	Couture Environnement	1 ^{er} versement étude de caractérisation en milieu naturel	2 299,50 \$
202300290	Mécanique Yvon Cossette	Matériaux de réparation débroussailleuse	45,94 \$
	Total		79 175,00 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

14. ADMINISTRATION

14.1 INAUGURATION OFFICIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME ET DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire procéder à l'inauguration officielle de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que du bureau municipal le 15 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires financiers du projet de rénovation, les élèves de l'école la Source ainsi que M. Jean-Pierre-Charland et la famille de Mme Lise Bergevin-Ducharme seront invités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire souligner par la même occasion le début de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT QU'un dîner sera offert aux élèves ainsi que des activités ;

Rés.3039-08-23

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder un budget de 1 500 \$ pour l'organisation de l'ouverture officielle de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que du bureau municipal.

ADOPTÉE

14.2 COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2023

Rés.3040-08-23

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu le 12 octobre 2023 à la Grange perdue de Ham-Nord, de payer les frais d'inscription de 143,72\$, taxes en sus ainsi que tous les frais inhérents.

ADOPTÉE

14.3 RCGT – REDDITION DE COMPTE FINALE TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard doit procéder à une reddition de compte pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte doit indiquer les travaux réalisés au cours des années financières 2019 à 2023 et les coûts réels de leur réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles engagées à la TECQ 2019-2023 ont été payées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard a déposé sa programmation finale sur le site du PGAMR ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'audit validant la reddition de compte doit être transmis au ministère des affaires municipal au plus tard 6 mois après la fin des travaux ou après l'avis transmis par le Ministère à la municipalité lui demandant de produire sa reddition de comptes ;

Rés.3041-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer l'audit de la TECQ 2019-2023 de la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard pour la somme budgétaire de 5 000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

14.4 REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTEREGIE 1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2029

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 % ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

Rés.3042-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public ;

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

14.5 RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c, A-2.1 qui stipule que :

- La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

- Toutefois, cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.
- Cette délégation doit être faite par écrit. Celui qui la fait doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

Rés.3043-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de déléguer la fonction de responsable de l'accès à l'information à Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière et de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information (CAI) et d'y joindre le Formulaire de désignation d'une personne responsable et de délégation de responsabilités dûment signées.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 SOLIDIFICATION DES ACCOTEMENTS PRÈS DES LOTS 6 132 657 ET 6 133 705

CONSIDÉRANT QUE les accotements près du lot 6 132 657 dans le rang Sainte-Cécile Ouest ont subi un affaissement majeur le 16 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les accotements près du lot 6 133 705 dans le rang Saint-François-Xavier Est ont subi un affaissement le 16 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire corriger les situations ;

Rés.3044-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de solidification des accotements dans le rang Sainte-Cécile Ouest près du lot 6 132 657 et près du lot 6 133 705 dans le rang St-François-Xavier Est et de payer 130\$ de l'heure pour la pelle, l'enrochement et les membranes nécessaires et d'accorder un budget maximum de 60 000 \$ pour effectuer les travaux ;

ADOPTÉE

15.2 ACHAT DE COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire procéder à l'achat de deux compteurs d'eau pour remplacer ceux qui ont été endommagés par le gel au numéro civique 300, rang Sainte-Cécile ;

Rés.3045-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat de deux compteurs d'eau à la compagnie Compteur Lecompte pour la somme de 400,90 \$, taxes en sus, et de mandater l'inspecteur municipal, M. Mario Demers pour faire l'installation de ceux-ci au 300, rang Sainte-Cécile.

ADOPTÉE

15.3 AMENDEMENT RÉSOLUTION #2989-06-23 – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2989-06-23 – Campagne de sensibilisation sur la vitesse a été adoptée en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois affiches 60X48 et trois affiches 24X48 ont été commandées au lieu de quatre affiches 24X48 comme stipulé dans la résolution initiale;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des frais de conception graphique non prévue;

Rés.3046-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la facture #40671 de Duo Énergie graphique 732,00 \$, taxes en sus, dont 180,00 \$ en frais de conception graphique.

ADOPTÉE

15.4 MTMD – DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PONCEAU DANS LE RANG SAINTE-CECILE EST

CONSIDÉRANT QUE le rang Sainte-Cécile Est est une route appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau est problématique près du numéro civique 205, rang Sainte-Cécile (lot 6 133 683);

CONSIDÉRANT QU'il y a une accumulation très importante de l'eau sur le terrain du numéro civique 205, rang Sainte-Cécile (lot 6 133 683) au printemps ainsi que lors des fortes pluies que connaît la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau verbalisé David-Dubois situé à l'arrière et à l'est du lot 6 133 683 a été nettoyé en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau traversant le rang Sainte-Cécile situé à l'est du lot 6 133 683 semble ne pas posséder un diamètre suffisant pour laisser la circulation de l'eau du C.D. David-Dubois sans causer de refoulement;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un ponceau à l'extrémité ouest du lot 6 133 683 pourrait être une solution pour faciliter la gestion de l'eau du rang Sainte-Cécile;

Rés.3047-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de venir étudier la problématique de la gestion de l'eau près du numéro civique 205 rang Sainte-Cécile (lot 6 133 683) et d'évaluer les possibilités de modifier le ponceau situé à l'Est du lot 6 133 683 et d'ajouter un ponceau à l'ouest de ce lot.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Deux permis de construction pour une valeur de 100 000\$ et trois permis de rénovation pour une valeur de 32 000\$ ont été délivrés en juillet 2023.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de juillet 2023. Aucune anomalie n'est constatée.

17. LOISIRS

17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – BRANCHEMENT ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'ancien chalet des sports du parc de loisirs était connecté à l'eau potable via l'école primaire La Source ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire collecter l'eau potable du nouveau bâtiment de loisirs directement au réseau d'aqueduc municipal ;

Rés.3048-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour installer les nouveaux tuyaux d'aqueduc pour un taux horaire de 130\$ plus taxes pour la pelle et un prix budgétaire de 2000 \$, taxes en sus pour les tuyaux et 115\$ plus taxes pour les camions de 10 roues.

ADOPTÉE

17.2 BÂTIMENT DE LOISIRS – AMENDEMENT RÉSOLUTION #2921-04-23 – PLOMBERIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a accordé à Plomberie Sainte-Croix inc. un montant de 4 080,97 \$, taxes en sus ainsi que 95,00 \$ de l'heure pour la main-d'œuvre pour effectuer les travaux de plomberie du nouveau bâtiment de loisirs par la résolution #2921-04-23

CONSIDÉRANT QUE les travaux de plomberie seront effectués par le Plomberie Sainte-Croix, mais payés par Construction Pérusse inc. ;

Rés.3049-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'amender la résolution #2921-04-23 et de payer les travaux de plomberie à Construction Pérusse inc. de Parisville, effectué par Plomberie Sainte-Croix inc.

ADOPTÉE

17.3 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17.4 RÉPARATION MUR SALLE ERIC-COTE

CONSIDÉRANT QUE des locataires de la salle Éric-Côté le 29 juillet dernier ont utilisé du ruban adhésif sur les murs de la salle, contrevenant au contrat signé avec eux ;

CONSIDÉRANT QUE le ruban adhésif a endommagé le mur ;

Rés.3050-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de Créations Joeblo pour la réparation du mur et d'accorder un budget maximal de 300\$, taxes en sus pour la réparation du mur, de procéder à l'achat de peinture et de faire parvenir la facture des travaux aux locataires de la salle Éric-Côté.

18. DEMANDES

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.3051-08-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h27.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière